



COMMUNIQUÉ INDECOSA-CGT

Assises de la consommation du 26 octobre 2009

Une séance de discours squattée par le Medef !

Sans débats, ces assises ont peu laissé de place aux associations de consommateurs. Une diversité d'intervenants institutionnels, politiques, ont développé leurs visions des « nouveaux consommateurs ». Peu ont rappelé que la consommation devient de première nécessité et dépend avant tout du pouvoir d'achat, fortement amputé ces dernières années pour les ¾ des français.

Dans son discours de clôture, Hervé Novelli a fait plusieurs annonces. Parmi celles-ci, INDECOSA-CGT reste interrogative sur le contenu de certaines dispositions d'« super agrément consommateur ».

INDECOSA-CGT réaffirme la volonté de voir mis en place la possibilité d'une action de groupe à la Française.

Nous proposons que celle-ci soit accompagnée de médiateurs paritaires indépendants (consommateurs, professionnels).

A l'heure de profonde réforme des collectivités territoriales et de la mise en place de la RGPP*, nous réclamons la prise en compte à l'échelle territoriale de la défense des intérêts des consommateurs. Cela passe par un renforcement des CTRC*, la prise en compte du lien avec les CESR* et la création de comités régionaux de la consommation déconcentrés.

Dans le cadre de la directive européenne sur le droit des consommateurs, nous partageons l'idée que chaque État doit conserver son droit lorsqu'il est plus favorable aux consommateurs.

INDECOSA-CGT reste vigilante sur les suites des assises et poursuivra sa démarche d'amélioration sur la défense des intérêts des consommateurs.

Montreuil, le 26 octobre 2009

* RGPP = Révision Générale des Politiques Publiques

* CTRC = Centre Technique Régional de la Consommation

* CESR = Conseil Economique et Social Régional

**Contact : Patrice BOUILLON au 06 74 74 91 32
Arnaud FAUCON au 06 84 99 16 15**